



**Rapport d'avancement des travaux
de la Commission Locale de l'Eau
du bassin du Loiret**

ANNÉE 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CALENDRIER.....	4
TRAVAUX DE L'ANNEE 2008	7
BUDGET 2008.....	9
ANNEXES	13

Introduction

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le bassin Loire Bretagne pour fixer les grandes orientations dans le domaine de la gestion de l'eau (schéma approuvé par arrêté préfectoral le 26 juillet 1996. En cours de révision actuellement, il sera approuvé en 2009).

Pour mettre en œuvre localement les recommandations du SDAGE, la Commission Locale de l'Eau du bassin du Loiret est chargée d'élaborer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin du Loiret. Les 5 enjeux identifiés du SAGE visant une gestion équilibrée de la ressource en eau sont :

- la restauration de la qualité des eaux souterraines et de surface,
- la sécurité de l'approvisionnement en eau potable,
- la protection contre les inondations,
- la satisfaction de l'ensemble des usagers professionnels et de loisirs,
- la recherche d'une plus grande diversité des milieux aquatiques.

Le bassin versant du Loiret est un milieu riche et sensible, objet d'enjeux pouvant justifier l'engagement d'une telle procédure.

Le SAGE est un outil de planification visant à organiser l'avenir dans le domaine de l'eau. Ce document, fruit d'un large consensus, définit les objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau et les conditions de réalisation pour les atteindre. A terme, le SAGE met en place une gestion cohérente et concertée de l'eau sur l'ensemble du bassin du Loiret. Il fixe également des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques.

L'année 2008 a été marquée par l'élection du nouveau président de la CLE. Les membres de la CLE ne se sont pas réunis pendant plusieurs mois, dans l'attente de leur nomination par le Préfet. Cette période a permis d'étudier précisément le décret du 17 août 2007 modifiant la composition des SAGE et d'en mesurer les impacts sur les études déjà réalisées pour le SAGE Loiret.

Calendrier


Phase I : Phase préliminaire = procédure administrative	janvier 1998 février 1998 à septembre 1998 14 janvier 1999 26 octobre 1999	saisie de la préfecture par l'ADAPRILS étude préliminaire du BCEOM financée par l'agence de l'eau arrêté préfectoral délimitant le périmètre arrêté préfectoral constituant la CLE
Phase II : Elaboration = rédaction du SAGE	17 novembre 1999 7 mars 2000 7 avril 2000 8 juin 2000 3 juillet 2000 10 juillet 2000 24 juillet 2000 3 octobre 2000 10 octobre 2000 fin 2000 15 janvier 2001 26 février 2001 11 et 18 mars 2001 22 juin 2001 25 juin 2001 29 Août 2001 12 Septembre 2001 19 septembre 2001 19 avril 2002 18 décembre 2002 17 janvier 2003 13 février 2003 18 juin 2003 9 juillet 2003 4 novembre 2003 12 novembre 2003 24 mai 2004 29 septembre 2004 29 octobre 2004 4 novembre 2004 16 novembre 2004 24 novembre 2004 30 novembre 2004 17 décembre 2004 3 mars 2005 14 avril 2005 18 mai 2005	CLE : élection du Président groupe de travail : constitution du bureau CLE : mise en place du bureau groupe de travail : règlement intérieur, structure support bureau : règlement intérieur, structure support CLE : pas de quorum CLE : règlement intérieur, structure support bureau : recrutement, financement CLE : recrutement, financement signature d'un protocole d'accord avec la CCAO recrutement d'un animateur groupe de travail : marché d'étude élections municipales constitution de la 2 ^{ème} CLE CLE : élection du Président Bureau : marché état des lieux diagnostic CLE : marché état des lieux diagnostic Comité de pilotage : lancement du marché d'étude Lancement de l'étude Validation de l'état des lieux Signature d'un protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret Lancement de la phase diagnostic Bureau de la CLE CLE : Présentation du diagnostic Départ de l'animateur de la CLE Bureau de la CLE Recrutement d'un nouvel animateur de la CLE Bureau : Diagnostic et contrat de bassin CLE : Validation du diagnostic Groupe « Communication » : site internet et écho du Val n°2 Groupe « Qualité des eaux » : contrat de bassin Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : contrat de bassin Groupe « Inondations » : contrat de bassin Bureau : études complémentaires au diagnostic et actions pilotes du contrat de bassin Bureau : examen du cahier des charges pour les phases restantes de l'élaboration du SAGE Signature de l'avenant n°1 au protocole d'accord pour la mise en place d'un contrat de bassin sur le Loiret Groupe « Communication » : écho du Val n°3

Etat des lieux

Diagnostic

Tendances
et scénarios

Tendances et scénarios	6 juin 2005	Groupe « Qualité des eaux » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	15 juin 2005	Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	23 juin 2005	Groupe « Inondations » : actions pilotes et préparation de la phase scénario tendanciel
	27 juin 2005	Bureau : lancement de l'étude
	19 octobre	Bureau : Bilan de l'année 2005 et perspectives pour 2006
	8 novembre 2005	Groupe « Qualité des eaux » : scénario tendanciel
	10 novembre 2005	Groupe « Inondations » : scénario tendanciel
	18 novembre 2005	Groupe « Usages et diversité des milieux piscicoles » : scénario tendanciel
	10 janvier 2006	Groupe « Inondations » : scénario tendanciel
	17 janvier 2006	Groupe « Qualité des eaux » : scénario tendanciel
	18 janvier 2006	Groupe « Usages et diversité des milieux » : scénario tendanciel
	6 mars 2006	Bureau : validation du rapport scénario tendanciel, étude sur les MES et budget.
	6 avril 2006	Groupe « Qualité des eaux » : scénarios contrastés
	10 avril 2006	Groupe « Inondations » : scénarios contrastés
	13 avril 2006	Groupe « Usages et diversité des milieux » : scénarios contrastés
	12 juin 2006	Groupe « Communication » : scénarios contrastés et écho du Val n°4
	20 juin 2006	Bureau : scénarios contrastés, révision du SDAGE
5 septembre 2006	Journée de travail avec les 3 groupes de travail : scénarios contrastés	
27 octobre 2006	Bureau : validation du rapport scénarios contrastés	
12 décembre 2006	CLE : approbation de la phase « Tendances et scénarios »	
Stratégie globale	22 mai 2007	Bureau : présentation du sommaire du rapport de stratégie globale, de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avancement de l'étude sur les MES
	3 juillet 2007	Bureau : première version du rapport de stratégie globale, présentation du budget
	4 septembre 2007	Bureau : seconde version du rapport de stratégie globale, point sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable
	4 octobre 2007	CLE : approbation de la phase "Détermination de la stratégie globale" et d'un nouveau règlement intérieur – renouvellement des conventions de participation financière des communes pour l'année 2008
	9 octobre 2007	Groupe "Communication" : Echo du Val n°5
Rédaction	18 décembre 2007	Bureau : budget 2007, présentation des conclusions de l'étude sur les MES
	18 février 2008	Bureau : présentation d'une première version du PAGD et du règlement

du SAGE 	26 novembre 2008	CLE : élection du président et des vice-présidents de la CLE et des membres du Bureau
Phase III : Mise en œuvre

Travaux de l'année 2008

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance délibérative garante de l'application du principe de participation, est dénuée de toute personnalité juridique. Elle ne peut donc pas passer des actes à caractère administratif de nature exécutoire. Il est nécessaire qu'une structure existante accepte d'assurer à sa place les missions d'ordre juridique et de gestion administrative et financière, afin de lui permettre de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre.

Ainsi, la CLE a signé, par l'intermédiaire de son Président, un protocole d'accord avec la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (l'Agglo) le 8 février 2001 dans laquelle l'Agglo s'engage jusqu'à l'approbation du SAGE par le Préfet, à assurer :

- le fonctionnement administratif de la CLE,
- la mobilisation des participations financières,
- la maîtrise d'ouvrage des études,
- le recrutement du personnel.

Pour ce faire, l'Agglo a fait le choix d'individualiser comptablement les recettes et les dépenses concernées au sein de son budget général par la fonction 831. Seules sont individualisées les recettes et les dépenses directes.

➤ Renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau

Les élections municipales et cantonales ont conduit à la reconstitution de la CLE. L'arrêté préfectoral est paru le 30 juin 2008 et a été modifié le 25 novembre 2008 (voir annexes 1 et 2).

L'arrêté du 17 août 2007 relatif aux SAGE supprime les suppléants dans les CLE, sauf :

- en cas de réélection du titulaire et de son suppléant : les deux membres continuent à siéger à la CLE ;
- si un des deux représentants, titulaire ou suppléant, est réélu : il devient le seul représentant ;
- si aucun des représentants n'est réélu, un seul titulaire est renommé.

Le 26 novembre 2008, les membres de la CLE se sont rassemblés en séance plénière afin d'élire le nouveau président, Mme CUGNY-SEGUIN, élue à la Ville d'Orléans. M. RABOURDIN est réélu vice-président, avec à ses côtés, M. ROQUES, représentant de l'Agglo. Le Bureau a été également renouvelé (voir annexe 3).

➤ Elaboration du SAGE

La CLE étant en cours de renouvellement, peu de réunions de travail ont été organisées en 2008. Cependant, l'animatrice et le bureau d'études ont travaillé sur le SAGE, en particulier sur les adaptations à faire suite à la parution du décret d'août 2007 introduisant la notion de PAGD et règlement.

➤ Révision du SDAGE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, est actuellement en cours de révision. Il s'agit d'un document de planification décentralisée qui définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs et les mesures pour les atteindre à travers un programme de mesure.

Dans le cadre cette révision, les membres de la CLE ont demandé en 2007 à ce que le Loiret soit divisé en 2 masses d'eau distinctes, l'amont (Olivet à St-Santin) classé en masse d'eau fortement modifiée (MEFM) et l'aval (St-Santin à la confluence) avec un objectif de bon état des eaux 2015.

L'Agence de l'Eau et la DIREN n'ont pas répondu favorablement à cette demande estimant que la longueur du tronçon n'était pas adaptée à une division du Loiret en deux masses d'eau. Ils proposent le classement du Loiret en MEFM avec atteinte du bon potentiel écologique en 2021 et atteinte du bon état chimique en 2015, soit un objectif global de bon potentiel en 2021. Le Dhuy doit avoir atteint le bon état écologique en 2027 et le bon état chimique en 2015, soit un objectif global de bon état en 2027.

Le public a été consulté sur le projet de SDAGE du 15 avril au 15 octobre 2008. Pour cela, un certain nombre d'outils de communication avait été mis en place (réunions publiques, affiches, questionnaires).

➤ Actions de communication

Diffusion du bulletin hydrologique n°9

Dans le cadre de la convention tripartite sur les captages du Val entre la Ville d'Orléans, la Chambre d'Agriculture et Lyonnaise des Eaux, ce bulletin présente des informations sur le bassin versant, en terme quantitatif (pluviométrie, débits du Dhuy et de la Loire, piézométrie dans la Nappe de Beauce) et sur le plan qualitatif en donnant les résultats du suivi des nitrates et des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles et souterraines. Ce bulletin d'information a été diffusé aux membres de la CLE.

➤ Les actions menées sur le bassin versant

D'autres actions ont été menées en 2008 par des acteurs membres de la CLE :

- signature en 2008 de la charte "Zéro pesticide" par la commune d'Olivet ;
- opération « Citoyens de l'eau en Val Dhuy Loiret » par l'APSL : cet outil pédagogique présente les enjeux du territoire du SAGE en terme de ressources aquatiques et propose des actions concrètes pour leur préservation. Dans ce cadre, un site Internet a été créé et de nombreuses actions d'information ont été mises en place ;
- chantiers de bénévoles, organisés par l'APSL : arrachage de Renouée du Japon au Pont Saint-Nicolas et sur le Mothois, ramassage des déchets (en partenariat avec l'ASRL) ;
- convention tripartite (Ville d'Orléans, Chambre d'Agriculture, Lyonnaise des Eaux) sur la protection des captages du Val : réalisation de travaux suite aux diagnostics d'exploitation menés en 2006 et 2007 (aménagement des têtes de forages défectueuses, comblement de puits, aires de stockage pour les engrais).

Budget 2008

En application de la convention approuvée par le Conseil de Communauté du 25 octobre 2000, l'Agglo est la structure support de la CLE et assure à ce titre la maîtrise d'ouvrage de ses opérations.

Les mouvements budgétaires relatifs à l'activité de la CLE sont retracés au sein de la fonction 831 du budget principal. Ces mouvements sont intégrés à la section fonctionnement du budget principal.

Dépenses

En 2008, les dépenses s'élèvent à 60 203,22 € TTC. Ces dépenses comprennent les frais de personnel et les dépenses correspondantes à l'étude d'élaboration du SAGE (marché passé avec les bureaux d'études HYDRATEC et IEA).

Recettes

En 2008, le montant des recettes s'élèvent à 76 190,81 €. Ces recettes comprennent la participation annuelle du SIBL pour un montant de 3 048,98 € et la participation annuelle des communes pour un montant de 21 137,53 €. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe aux frais de salaires et charges à hauteur de 31 614,04 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et du Conseil Général ont été perçues pour l'étude d'élaboration du SAGE, plus précisément pour le financement de l'avenant de prestations supplémentaires signé en 2008. Concernant le financement du reste de l'étude, une première partie des subventions a été versée en 2007 et la deuxième partie sera versée à la fin de l'étude.

Concernant l'étude sur les matières en suspension, le versement des subventions se fera à la fin de l'étude, sauf pour la Région qui a versé la moitié de la subvention en 2008 (10 707,50 €).

Ce décalage entre paiement des factures et versement des subventions entraîne un déséquilibre entre dépenses et recettes en 2008. En effet, on observe des recettes pour l'étude complémentaire en 2008, qui correspondent à des dépenses réalisées en 2007 qui n'apparaissent donc pas.

Toutefois, si on examine les tableaux de financement pour chacune des études (p.11), on constate que le budget est équilibré. En effet, les études sont financées à 90% par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département, les 10% restants sont financés par les participations des communes. Pour l'étude HYDRATEC, les dépenses sont plus élevées, ceci est dû aux révisions de prix qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des subventions. Pour l'étude Géo-Hyd, les recettes sont plus élevées, ceci est dû au fait que les subventions indiquées dans le tableau ont été calculées à partir du montant initial du marché. Cependant, certaines prestations n'ayant pas été réalisées par le bureau d'études, le montant de ces subventions va être réduit en proportion du montant des prestations non réalisées.

Les tableaux suivants présentent le budget 2008 de la CLE, le financement des études ainsi que le détail concernant la participation des communes.

Budget 2008 de la CLE

Dépenses réalisées en 2008 (€ TTC)			Recettes perçues en 2008 (€ TTC)		
Dépenses annuelles incompressibles	Frais de personnel (1 poste d'animateur + 1/2 poste de secrétaire)	46 591,51 €	55 800,55 €	SIBL	3 048,98 €
				Communes	21 137,53 €
				Agence de l'Eau	31 614,04 €
Dépenses non récurrentes	Etude du SAGE (HYDRATEC et IEA)	13 611,71 €	20 390,26 €	Agence de l'Eau	7 599,00 €
				Région	11 525,26 €
				Département	1 266,00 €
Total		60 203,22 €		76 190,81 €	

Il est par ailleurs signalé que les frais de personnels indiqués dans le tableau ne prennent en compte que les charges directes. Toutes les dépenses indirectes de fonctionnement (utilisation d'un véhicule, location bureau, reprographie,...) sont prises en charge par l'Agglo et ne peuvent être identifiées spécifiquement par la CLE. Toutefois, ces dépenses sont prises en compte dans le calcul de la subvention versée par l'Agence de l'Eau pour l'animation.

Financement des études du SAGE

Etude du SAGE (HYDRATEC et IEA)					
Dépenses (€ TTC)			Recettes (€ TTC)		
Dépenses et recettes réalisées jusqu'à fin 2008	Etude du SAGE (HYDRATEC et IEA)	143 278,09 €	81 699,60 €	Agence de l'Eau	44 445,60 €
Dépenses et recettes prévues d'ici la fin de l'étude				Région	26 828,00 €
		Département	10 426,00 €		
TOTAL		172 831,25 €	170 689,60 €		

Etude complémentaire MES (GEO-HYD)					
Dépenses (€ TTC)			Recettes (€ TTC)		
Dépenses et recettes réalisées jusqu'à fin 2008	Etude complémentaire MES (GEO-HYD)	60 235,35 €	10 707,50 €	Agence de l'Eau	0,00 €
Dépenses et recettes prévues d'ici la fin de l'étude				Région	10 707,50 €
		Département	0,00 €		
TOTAL		63 009,77 €	65 245,40		

Détail de la participation financière des communes en 2008

Les conventions de participation financière ont été renouvelées pour l'année 2008.

Communes	Montant de la participation pour 2008
Darvoy	324,00 €
Férolles	449,75 €
Guilly	396,26 €
Jargeau	645,03 €
Mareau-aux-Prés	104,88 €
Neuvy-en-Sullias	519,92 €
Olivet	2 096,05 €
Orléans	10 019,73 €
Ouvrouer-les-Champs	249,81 €
Saint-Cyr-en-Val	824,07 €
Saint-Denis-en-Val	972,77 €
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	359,00 €
Saint-Jean-le-Blanc	884,31 €
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	662,28 €
Sandillon	1 148,86 €
Vienne-en-Val	632,20 €
Tigy	848,61 €
TOTAL	21 137,53 €

Pour mémoire, les 4 communes Marcilly-en-Villette, Viglain, Sully-sur-Loire et Sigloy n'ont pas signé de convention de participation financière.

Annexes

► Réglementation

- Arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE du 30 juin 2008
- Arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE du 25 novembre 2008
- Composition du Bureau

► Compte-rendu de réunion

- Compte-rendu de la réunion plénière du 26 novembre 2008



PREFECTURE DU LOIRET

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'AMENAGEMENT**
BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES INDUSTRIELS

AFFAIRE SUIVIE PAR : STEPHANE PERRIN-BOISSON
TELEPHONE : 02.38.81.41.20
COURRIEL : stephane.perrin-boisson@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE : RENOUELEMENT CLE 2008

ARRETE
modifiant la composition de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)
pour l'élaboration du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux (SAGE)
du bassin versant de la rivière le
LOIRET

**Le Préfet de la Région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'Environnement et plus particulièrement son Livre II Titre 1^{er} partie Législative et Livre II Titre 1^{er} partie Réglementaire,

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la rivière du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1999 modifié portant création d'une Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la rivière le Loiret,

VU les propositions des collectivités territoriales et organismes représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification de la composition de l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1999 modifié portant création de la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du SAGE du bassin versant de la rivière le LOIRET,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

- ARRETE -

Article 1^{er}

Le collège des représentants des Collectivités Locales et des Etablissements Publics Locaux, après modification, comprend les membres suivants :

Titulaires

- ❶ Mme Monique **BOSSET**
Conseillère Régionale
- ❶ M. Patrick **CHOFFY**
Conseiller Général du canton d'Outarville
- ❶ M. Hugues **SAURY**
Conseiller Général du canton d'Olivet
- ❶ M. Patrick **RABOURDIN**
Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret
- ❶ M. Michel **ROQUES**
C.A.O. Val de Loire
- ❶ Mme **CUGNY-SEGUIN**
Ville d'Orléans
- ❶ Mme **D'AUX de LESCOUX**
Ville d'Orléans
- ❶ M. Philippe **BELOUET**
Commune d'Olivet
- ❶ M. Philippe **DERRIEN**
Commune de St-Hilaire-St-Mesmin
- ❶ M. Christian **BOIS**
Commune de St-Jean-le-Blanc
- ❶ M. Jérôme **BROU**
Commune de St-Denis-en-Val
- ❶ M. Jean-Claude **HENNEQUIN**
Commune de St-Pryvé-St-Mesmin
- ❶ M. Gérard **MICHAUD**
Commune de St-Cyr-en-Val
- ❶ M. Jean-Pierre **VOYER**
Commune de Sandillon
- ❶ M. Yves **ROBICHEZ**
Commune de Darvoy

Suppléants

- ❶ M. Jean-Marc **ROUSSEAU**
Conseiller Régional

- ❶ M. Philippe CAMUS
Commune de Férolles
- ❶ M. Marc MASSARDIER
Commune de Vienne en Val
- ❶ Mme Chantal BUREAU-MAYEUX
Commune de Mareau aux Près
- ❶ M. Bernard GILBERT
Commune de Marcilly-en-Villette
- ❶ M. Jean-Louis LEJEUNE
Commune de Jargeau
- ❶ M. Jean-Luc BRINON
Commune de Tigy
- ❶ M. André GALHAC
Commune d'Ouvrouer les Champs
- ❶ M. Patrick ROBERT
Commune de Guilly
- ❶ M. Denis LEFAUCHEUX
Commune de Sigloy
- ❶ M. Philippe ALLAIRE
Commune de Neuvy-en-Sullias
- ❶ Mme Catherine LAIZEAU
Commune de Sully-sur-Loire
- ❶ Mme Lysiane CHEVALIER
Commune de Viglain

Article 2

Le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées, après modification, comprend les membres suivants :

représentants de la Chambre d'Agriculture

Titulaires

- ❶ M. Benoît LAMBERT
- ❶ M. Benoît FLIPO

Suppléant

- ❶ M. Jérôme BROU

Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Titulaires

❶ M. Yves BROUSSOUX

❶ M. Joël ~~LEMHEUX~~

Suppléants

❶ M. Sébastien SAINT-CHELY

❶ Jean-Raymond MAYEUX

Association Syndicale Rivière du Loiret

Titulaire

❶ M. Jean-Claude BENNERY

Suppléant

❶ M. Jean ROY

Association pour la Protection du Site du Loiret

Titulaire

❶ M. Cyrille RENARD

Suppléant

❶ Melle Claire HISTACE

Association des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne

Titulaire

❶ Mme Laure BRIANCON

Suppléant

❶ M. Olivier PRUDHOMME

*Comité Départemental de Canoë-Kayak
du Loiret*

Titulaire

❶ M. Patrick HERVE

*Comité Départemental d'Aviron
du Loiret*

Suppléant

❶ M. Bernard MONNEREAU

Union Fédérale des Consommateurs "QUE CHOISIR" d'Orléans

Titulaire

❶ M. Georges KIRGO

Suppléant

❶ M. Paul TROLONGE

*Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion
de la Rivière du Loiret et de son site*

Titulaire

❶ M. Bernard BONNEVIOT

Suppléant

❶ M. Alain PELLETIER

Le Sandre Orléanais

Titulaire

❶ M. Jérôme RICHARD

Suppléant

❶ M. Bruno CARDEY

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret

Titulaire

❶ M. Bernard BECHETOILLE

Fédération du Loiret pour la Pêche et les milieux Aquatiques

Titulaire

❶ M. Laurent DELLIAUX

Article 3

Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics comprend les membres suivants :

- ❶ M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, ou son représentant,
- ❶ M. le Préfet du Département du Loiret, ou son représentant
- ❶ M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Régional de l'Environnement, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Départemental de l'Équipement, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, ou son représentant,
- ❶ M. le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, ou son représentant,
- ❶ M. le Directeur du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant,

Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs et fera l'objet d'un affichage en Préfecture. Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Fait à ORLEANS, le 30 JUIN 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel BERGUE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'AMENAGEMENT
BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES INDUSTRIELS

AFFAIRE SUIVIE PAR : STEPHANE PERRIN-BOISSON
TELEPHONE : 02.38.81.41.20
COURRIEL : stephane.perrin-boisson@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE : RENOUELEMENT CLE 2008/MODI DEC/2008

A R R E T E
modifiant la composition de la
Commission Locale de l'Eau (CLE)
pour l'élaboration du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux (SAGE)
du bassin versant de la rivière le
LOIRET

**Le Préfet de la Région Centre,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'Environnement et plus particulièrement son Livre II Titre 1^{er} partie Législative et Livre II Titre 1^{er} partie Réglementaire,

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1999 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la rivière du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1999 modifié portant création d'une Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la rivière le Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2008 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la rivière le Loiret,

VU la demande de l'Association Loiret Nature Environnement,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

- ARRETE -

Article 1^{er}

La représentation de l'Association Loiret Nature Environnement, au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées, est modifiée comme suit :

① 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX - ② Standard : 0 821 80.30.45 - Télécopie : 02.38.81.41.03
Site internet départemental : www.loiret.pref.gouv.fr - Site Internet régional : www.centre.pref.gouv.fr

Titulaire : Mme Agnès HERGIBO en remplacement de Mme Laure BRIANÇON
Suppléant : M. Didier PAPET en remplacement de M. Olivier PRUDHOMME

Le reste sans changement

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret et fera l'objet d'un affichage en Préfecture. Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Fait à ORLEANS, le **25 NOV. 2008**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel BERGUE

Composition du bureau de la CLE

adoptée par la CLE
le 26 novembre 2008

Composition du Bureau de la CLE :

- **8 Représentants du collège des collectivités locales et des établissements publics locaux :**

Orléans, Mme Marie CUGNY-SEGUIN, Présidente de la CLE
SIBL, M. Patrick RABOURDIN, Vice-Président
AggLO, M. Michel ROQUES, Vice-Président
Orléans, Mme Anne d'AUX
Conseil Général, M. Hugues SAURY
St-Pryvé-St-Mesmin, M. Jean-Claude HENNEQUIN
Neuvy-en-Sullias, M. Philippe ALLAIRE
Tigy, M. Jean-Luc BRINON

- **4 représentants du collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Chambre Départementale d'Agriculture, M. Benoît LAMBERT
ASRL, M. Jean-Claude BENNERY
APSL, M. Cyrille RENARD
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret, M. Bernard BECHETOILLE

- **4 représentants du collège de l'État et de ses établissements publics :**

Monsieur le Préfet de la région Centre et du département du Loiret, ou son représentant (M. BERGUE)
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et des Forêts (DDAF), ou son représentant (M. Nicolas MEYER)
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN), ou son représentant (Mme Cléopâtre ROBINET)
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ou son représentant (M. Jean-Luc GOUBET)

* * *

Réunion plénière de la CLE

du 26 novembre 2008

Relevé de décisions

Étaient présents :

Collège des élus (27 membres)		
Nom	Fonction	Organisme
Madame CUGNY-SEGUIN	Président CLE	Orléans
Monsieur Patrick RABOURDIN	Vice-Président	SIBL
Monsieur Michel ROQUES	Vice-Président	AggLO
Monsieur Philippe ALLAIRE	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias
Madame Anne d'AUX	Ajointe au Maire	Orléans
Monsieur Philippe BELOUET	Adjoint au Maire	Olivet
Monsieur Christian BOIS	Conseiller municipal	St-Jean-le-Blanc
Madame Monique BOSSET	Conseillère régionale	Conseil Régional du Centre
Monsieur Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
Monsieur Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint-Denis-en-Val
Madame Chantal BUREAU	Conseiller municipal	Mareau-aux-Prés
Mme Lysiane CHEVALIER	Conseiller Municipal	Viglain
Monsieur André GALHAC	Maire	Ouvrouer-les-Champs
Monsieur Jean-Claude HENNEQUIN	Conseiller municipal	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Monsieur Jean-Louis LEJEUNE	Conseiller municipal	Jargeau
Monsieur Gérard MICHAUD	Conseiller municipal	Saint-Cyr-en-Val
Monsieur Patrick ROBERT	Conseiller Municipal	Guilly
Monsieur Yves ROBICHEZ	Conseiller municipal	Darvoy
Monsieur Hugues SAURY	Conseiller général et Maire d'Olivet	Conseil Général du Loiret
Étaient représentés (pouvoir) :		
Monsieur Philippe CAMUS	Conseiller municipal	Férolles
Monsieur Patrick CHOFFY	Conseiller municipal	Conseil Général
Monsieur Marc MASSARDIER	Conseiller municipal	Vienne-en-Val
Monsieur Jean-Pierre VOYER	Conseiller municipal	Sandillon

Collège des usagers (13 membres)		
Monsieur Bernard BECHETOILLE	Président	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret
Monsieur Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
Monsieur Bernard BONNEVIOT	Représentant de l'association	ADAPRILS
Monsieur Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
Monsieur Didier PAPET	Représentant de l'association	Loiret Nature Environnement
Monsieur Cyrille RENARD	Président	APSL
Monsieur Paul TROLONGE	Représentant de l'association	UFC "Que choisir ?"
<i>Etaient représentés (pouvoir) :</i>		
Monsieur Jean-Raymond MAYEUX	MacNeil Manufacturing	Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur Sébastien ST-CHELY	Chargé de mission	Chambre de Commerce et d'Industrie

Collège des représentants de l'Etat (11 membres)		
Monsieur Michel BERGUE	Secrétaire Général	Préfecture
Monsieur Alain DELHOMELLE	Chargée de mission	DRIRE
Monsieur Charles GENDRON	Directeur	DDAF
Monsieur Vincent MICHEL	Ingénieur d'études sanitaires	DDASS
M. Gabriel RIOU	Délégué régional Centre-Loire	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Madame Cléopâtre ROBINET	Chargée de mission SEMA	DIREN
<i>Etaient représentés (pouvoir) :</i>		
Monsieur Frédéric AUBANTON	Chef de service	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Monsieur Didier CAISEY		DDE

Personnes présentes en appui technique		
Mademoiselle Blandine BABUT	Animatrice CLE	Agglo
Madame Nelly BONNEFOY	Directrice	Ville d'Orléans (Service Développement Durable et Promotion de la Santé)
Monsieur Jean-Louis CHARLEUX	Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture
Monsieur Jean-Luc	Chef de service	Agence de l'Eau Loire

GOUBET		Bretagne
Madame Claire HISTACE	Chargée de projets	APSL
Mademoiselle Sandrine LEON	Chargée de mission	Ville d'Orléans
Monsieur Nicolas MEYER	Chef de MISE	DDAF
Monsieur Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
Madame Elisabeth THIEU	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
Monsieur Régis REGUIGNE	Ancien Président de la CLE	

Nouvel Arrêté

M.BERGUE, Secrétaire Général de la Préfecture, préside le début de la séance. Il rappelle que selon l'arrêté du 30 juin 2008, la CLE se compose de 51 membres :

- 27 membres du collège des représentants des collectivités locales ;
- 13 membres du collège des usagers ;
- 11 membres du collège des représentants de l'Etat.

M.RABOURDIN exprime sa satisfaction que chacune des 21 communes du SAGE soient représentées par un membre titulaire au sein de la CLE.

Election du président et vice-présidents

Mme CUGNY-SEGUIN, de la Ville d'Orléans, est la seule candidate à la présidence de la CLE. Elle expose ses motivations et ses objectifs :

- l'eau est un bien précieux qui doit être partagé par tous et dont nous sommes tous responsables ;
- la ressource du Val est fragile du fait des pressions exercées sur le bassin versant (activités agricoles, urbanisation) et de la structure même du val (pentes très faibles) ;
- il est urgent de finaliser le SAGE afin de ne pas décourager les acteurs ;
- un travail de réflexion avec les différents membres de la CLE doit être lancé au plus vite ;
- des groupes de travail doivent rapidement être constitués afin de favoriser l'appropriation des résultats des études par l'ensemble des membres de la CLE ;
- les objectifs à atteindre au cours du 1^{er} semestre 2009 sont les suivants :
 - constitution de groupes de travail afin que les membres de la CLE prennent connaissance des résultats des études et se les approprient ;
 - rédaction des documents du SAGE ;
 - approbation du SAGE par les membres de la CLE en avril ou mai 2009 ;
- par la suite, l'objectif sera de s'engager dans un contrat territorial dès que les captages de la Ville seront classés prioritaires et le SAGE approuvé.

Les résultats des élections sont les suivants :

Election du président de la CLE <i>1 seule candidate Mme Cugny-Seguin (Orléans)</i>		
Mme CUGNY-SEGUIN	15 voix	Mme CUGNY-SEGUIN est élue présidente de la CLE à la majorité des voix.
M.RABOURDIN	6 voix	
Bulletins blancs	2	

Election des 2 vice-présidents de la CLE <i>2 candidats : M. Rabourdin (SIBL) et M. Roques (Agglo)</i>		
M.RABOURDIN	23 voix	MM.RABOURDIN et ROQUES sont élus vice-présidents de la CLE à la majorité des voix.
M.ROQUES	18 voix	
M.MICHAUD	1 voix	
M.BRINON	2 voix	

Election du Bureau

Le Bureau de la CLE se constitue de :

- 8 membres du collège des élus dont la présidente et les deux vice-présidents ;
- 4 membres du collège des usagers ;
- 4 membres du collège des représentants de l'Etat.

L'élection se fait oralement, les candidats sont élus à l'unanimité.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE		
<i>Collège des représentants des collectivités</i>	<i>Collège des usagers</i>	<i>Collège des représentants de l'Etat</i>
Mme CUGNY-SEGUIN (Présidente)	M.LAMBERT (Chambre d'Agriculture)	Représentant de la Préfecture (M.BERGUE)
M.RABOURDIN (vice-président)	M.RENARD (APSL)	Représentant de la DDAF (M.MEYER)
M.ROQUES (vice- président)	M.BENNERY (ASRL)	Représentant de la DIREN (Mme ROBINET)
Mme d'AUX (Orléans)	M.BECHETOILLE (Syndicat Départemental de la	Représentant de l'Agence de l'Eau

M.HENNEQUIN (St-Pryvé-St-Mesmin)	Propriété Privée Rurale du Loiret)	(M.GOUBET)
M.ALLAIRE (Neuvy-en-Sullias)		
M.SAURY (Olivet)		
M.BRINON (Tigy)		

➔ **Modification à prendre en compte dans l'arrêté :**

M.PAPET indique à M.BERGUE qu'il remplace Mme HERGIBO en tant que représentant titulaire de Loiret Nature Environnement et que M. Damien HEMERAY le remplace en tant que membre suppléant.

Approbation des documents

► Approbation des règles de fonctionnement de la CLE

La modification majeure du règlement est la suppression des suppléants au sein de la CLE.

M. BRINON s'interroge sur l'origine de ces modifications. M.MEYER indique que le décret du 10 août 2007 relatif aux SAGE supprime les suppléants au sein de la CLE. Les suppléants installés restent membres, en revanche, lorsque les membres sont redésignés, un titulaire seul est nommé.

➔ **Les règles de fonctionnement de la CLE sont approuvées.**

► Approbation du rapport d'activités 2007.

Remarques formulées :

- p.9 "Zéro pesticides" (M.PAPET)
- p.9 : dans les actions, ajouter les travaux réalisés dans le cadre de la convention tripartite et les opérations engagées sur la commune de St-Cyr-en-Val concernant les zones humides (M.CHARLEUX).

➔ **Sous réserve de voir ces modifications effectuées, le rapport d'activité 2007 est approuvé par les membres de la CLE.**

Présentation du SAGE Val Dhuy Loiret

L'animatrice présente synthétiquement le SAGE Val Dhuy Loiret : le territoire concerné, les objectifs et les enjeux identifiés.

L'objectif du SAGE est celui annoncé dans le projet du SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Alimentation et de Gestion des Eaux du Loiret) :

Cours d'eau	Etat écologique	Etat chimique
Loiret	Bon potentiel 2021	Bon potentiel 2027
Dhuy	Bon état 2027	Bon état 2015

Le bon état est défini par différents critères dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Pour le Dhuy, une dérogation jusqu'en 2027 a été obtenue en raison de dégradations trop importantes. Néanmoins, même éloignée, l'atteinte de cet objectif nécessite la mise en œuvre d'actions dès aujourd'hui.

Il est rappelé que les décisions administratives devront être compatibles avec le programme d'aménagement et de gestion durable de la ressource (PAGD) et le règlement du SAGE dès son approbation.

Le calendrier prévisionnel des travaux de la CLE est présenté :

1. envoi d'une **deuxième version des documents du SAGE** (une première version ayant été présentée en février 2008) par le bureau d'études mi-janvier 2009 ;
2. organisation des **groupes thématiques** "Qualité", "Usages" et "Inondations" mi-février. Ces réunions auront pour objectif la finalisation de la rédaction du SAGE, en aucun cas les décisions prises auparavant ne pourront être rediscutées ;
3. **réunion du Bureau** mi-mars ;
4. **version finale du projet de SAGE** présentée en séance plénière mi-avril pour approbation par les membres de la CLE.

M.RENARD ajoute que doivent être abordés en CLE le projet de SCOT sur l'Agglo, ainsi que le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Mme CUGNY-SEGUIN propose l'organisation d'une réunion de présentation du SAGE. Cette réunion serait l'occasion de présenter l'historique du SAGE et ses enjeux.

Renouvellement des conventions de participation financière

► Portage de la CLE :

L'Agglo accepte de poursuivre le portage de la CLE jusqu'à l'approbation du SAGE par le Préfet, c'est-à-dire probablement 2010, sous réserve d'un bilan financier équilibré et neutre pour l'Agglo.

Les travaux du SAGE n'étant pas terminés, il est nécessaire de renouveler les conventions pour 2 ans (2009 et 2010).

► Etude hydrogéologique :

Les dernières réunions du Bureau de la CLE ont mis en évidence l'intérêt de :

- réaliser une étude hydrogéologique ayant pour objectif d'analyser le fonctionnement du bassin versant ;
- estimer le volume de la ressource disponible.

Cette étude, estimée à 200 000 € TTC, pourrait bénéficier de 90% de subventions. La structure porteuse n'ayant pas vocation à participer à son financement, les communes du SAGE devraient financer les 10% restant, ce qui suppose une augmentation de leur participation financière.

M.RENARD rappelle que selon lui, cette étude n'est pas indispensable, que le coût est trop important pour les résultats et qu'elle n'empêchera en aucun cas la concertation.

Mme CUGNY-SEGUIN soutenue par d'autres élus estime qu'il n'est possible de prendre une décision aussi rapide dans la mesure où la CLE vient juste d'être composée. Elle comprend l'importance de cette étude mais estime qu'il faut prendre un peu de temps pour s'approprier les résultats des études. Elle constate que celle-ci entraîne une augmentation conséquente des participations financières à un moment où les budgets des communes sont particulièrement serrés.

M.RIOU indique que l'Agence de l'Eau est demandeuse d'une telle étude qui préciserait les liens supposés entre l'augmentation des prélèvements d'eau potable et la baisse des débits du Loiret. L'aspect quantitatif de la ressource est tout aussi important que l'aspect qualitatif.

M.MEYER insiste sur l'importance de mener cette étude. En effet, un moratoire sur les prélèvements en eau potable a été instauré en phase de stratégie globale en attendant les résultats de l'étude. Le SAGE pourra être révisé pour tenir compte des résultats de l'étude.

M.MICHEL indique que la disponibilité de la ressource a bien été étudiée lors du diagnostic du SAGE mais qu'à l'heure actuelle il existe des incertitudes qui doivent être levées.

M.REGUIGNE intervient et informe les membres de la CLE que le bureau d'études Géo-Hyd, qui a travaillé auparavant sur le SAGE, suit actuellement une thèse sur le changement climatique incluant des mesures piézométriques. Mme CUGNY-SEGUIN se demande si cette étude ne pourrait pas être réalisée sous-forme d'une thèse et si auparavant, il ne faudrait pas recenser les modèles et les études existantes.

- ➔ ***Les membres du Bureau de la CLE se réuniront début janvier 2009 de manière à fixer précisément les objectifs de l'étude et de travailler sur son cahier des charges.***
- ➔ ***La réalisation de cette étude n'étant pas arrêtée, les conventions de participation financière sont renouvelées pour 2009 et 2010 avec les mêmes montants que les conventions précédentes. Ces conventions seront envoyées prochainement aux communes.***

**La réunion d'information sur le SAGE aura lieu
le vendredi 9 janvier 2009 à 18h.**

Elle s'adresse à tous les membres, en particulier à ceux qui souhaitent être informés des principaux résultats et conclusions des études déjà réalisées.